

Savoir, innovation et développement territorial

Knowledge, innovation and territorial development

F. Leloup¹

Ce n'est pas en améliorant la bougie que l'on a inventé l'électricité³

Savoir et innovation émergent de milieux favorables : le territoire en est un. L'article présente une discussion sur diverses dimensions du développement territorial. Après une contextualisation de l'émergence de l'innovation grâce aux notions de bifurcation et de système complexe, est détaillé l'apport dans les dynamiques territoriales de l'ancrage identitaire, des systèmes relationnel et réticulaire, des ressources spécifiques et de la stratégie territoriale. L'exemple toulousain du système aéronautique illustre cet apport. Les conclusions amènent à certaines conséquences pour le développement en Wallonie.

Knowledge and innovation require a favorable environment : a territory – as a local growing place – is part of it. The paper discusses several factors of the territorial development. Firstly systems analysis and bifurcation are detailed in order to present the unpredictable environment of any innovation. Secondly, four factors of the territorial development are explained: the identity anchorage, relationship and network, specific resources and the local strategy. The example of the aeronautics in Toulouse (France) is used as an illustration. Some consequences for Wallonia are given as a piece of conclusion.

Mots-clés : imprévisibilité, développement territorial, ressource spécifique, savoir et innovation, stratégie territoriale.

Key words: unpredictability, territorial development, specific resources, knowledge and innovation, local strategy.

Comment savoir et innovation constituent-ils des piliers du développement territorial, comment sont-ils partie prenante de l'attractivité territoriale ?

Afin de développer le lien existant entre savoir et innovation et développement territorial, l'article est composé de trois parties. Dans un premier temps, les notions de système complexe et de bifurcation permettent de contextualiser l'émergence de l'innovation. La deuxième partie, centrale, repart de l'idée du territoire comme source de développement et analyse dans quelles me-

sures savoir, savoir faire et innovation constituent des éléments des dynamiques territoriales. Cette analyse repose entre autres sur les travaux classiques de D. Maillat, J.-P. Gilly, A. Joyal ou B. Pecqueur et sur les réflexions menées au sein de notre Groupe de recherche sur l'*Action publique et le Développement territorial*³. Le dernier point de l'article amène non à des conclusions mais à des commentaires par rapport aux perspectives du développement wallon.

¹ Facultés Universitaires Catholiques de Mons, 151 chaussée de Binche 7000 Mons (B). Courriel : leloup@fucam.ac.be

² (...) Les chercheurs français ont récemment manifesté leurs craintes de voir leurs programmes de recherche dictés par une logique industrielle ou bureaucratique. Se faisant l'écho de leurs inquiétudes le président de l'Académie des sciences, Edouard Brézin, faisait remarquer qu'on n'avait pas découvert l'électricité en cherchant à faire de nouvelles bougies (...). (Cohen D. (2005). Le classement infamant des universités françaises, Le Monde, article paru dans l'édition du 15.09.05).

³ Ce Groupe inclut entre autres des études en matière de tertiarisation et de services (L. Moyart) ou de gouvernance et d'action publique territoriale (F. Leloup, L. Moyart) ; il organise annuellement aux Facultés Universitaires Catholiques de Mons en collaboration avec l'Institut de Géographie Alpine de l'Université de Grenoble les Journées Scientifiques de l'action publique et du développement territorial.

Innovation, diffusion et bifurcation

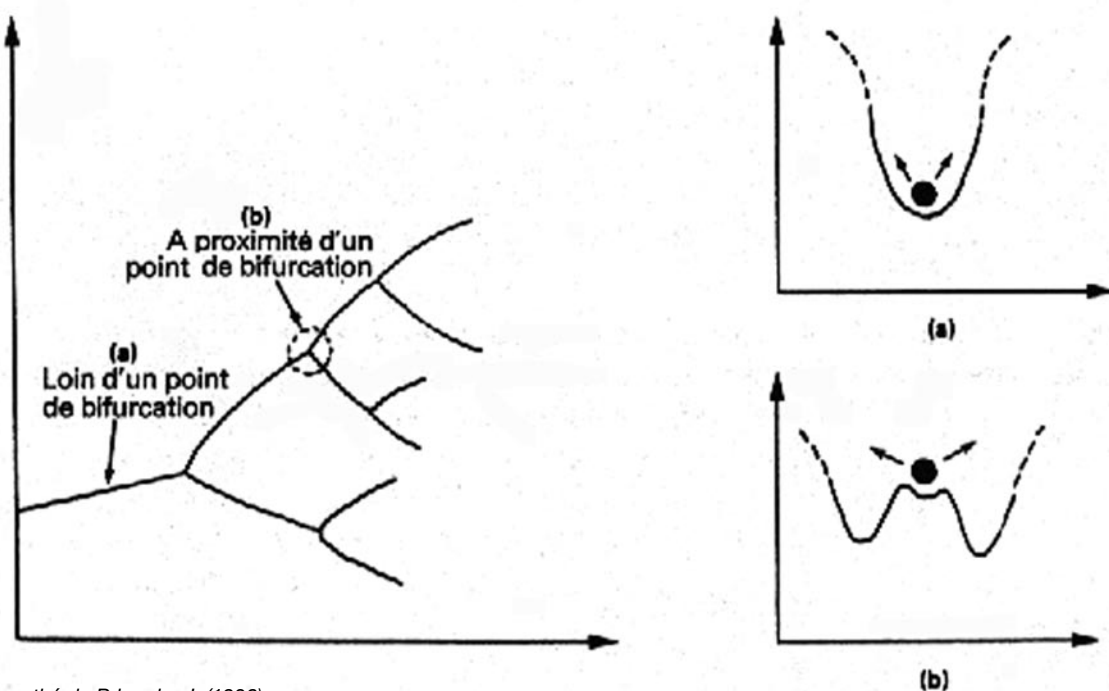
La diffusion de l'innovation suit, à l'exemple de la propagation d'une épidémie ou de tout lancement commercial de produit, une courbe de type logistique caractérisée par quatre périodes d'instabilité ou de stress particulier : d'une part, l'émergence de l'innovation comme « bonne à diffuser » ; ensuite, l'effet accéléré de lancement ; troisièmement, l'étape d'expansion et de condensation menant finalement à un « maximum » et, enfin, l'étape

de redémarrage, de redynamisation ou d'affaiblissement, d'extinction.

Comme le démontre l'analyse des systèmes complexes évolutionnaires, les diverses périodes d'instabilité du processus d'innovation correspondent à des bifurcations c'est-à-dire à des moments particuliers où le système s'avère fragile, capable d'atteindre l'étape suivante mais tout aussi capable de prendre des trajectoires diverses, y compris celles menant à l'effondrement, à l'échec.

Illustration 1. Bifurcation et évolution

Près d'un point de bifurcation tel que (b) le système devient sensible à tout changement même faible.



Source : tiré de Prigogine I. (1986).

Le système évolue connaissant des moments stables, représentés par (a) dans l'illustration 1 et des moments instables (b). A ces moments instables, tout changement – même infime – peut entraîner le système à évoluer très différemment de sa trajectoire initiale. Le système est, dans notre cas, l'évolution d'une innovation et d'un savoir. Cette évolution se décompose donc entre des trajectoires relativement stabilisées, où les modifications

ont peu d'impact, et des moments instables où le système est très sensible aux variations.

L'évolution aux moments critiques représentés par (b) dans l'illustration 1 peut être stimulée par des éléments de l'environnement extérieur au système ou par le système lui-même. Ainsi, un changement dans le prix du pétrole, une déclaration de la *Federal Reserve* améri-

caine ou une crise géopolitique en Ukraine constituent des phénomènes extérieurs potentiellement influents. D'autre part, la structure même du système étudié peut créer ce type de changement, qu'il s'agisse d'un engouement pour un effet de mode, la mise en commun de deux découvertes, l'émergence d'une nouvelle demande, etc.

Ce qui caractérise ces périodes, c'est qu'il ne faut pas grand chose pour perturber l'évolution attendue et que l'issue n'en est jamais prévisible.

La non prévisibilité inhérente à ces bifurcations empêche toute certitude.

Favoriser innovation et création constitue des opérations à risque, qui elles aussi dépendent de ces chan-

gements de trajectoire. Il s'avère dès lors nécessaire de développer des facteurs qui, sans pouvoir annihiler de tels effets, peuvent en minimiser l'impact négatif ou en amplifier les effets positifs notamment grâce à un système de veille, de partage des responsabilités, de diversification et – nous le verrons – d'ancrage territorial, d'interdépendance ou de réseau.

La diffusion spatiale de l'innovation repose entre autres sur des relations de proximité entre acteurs, tels que l'entreprise, le centre de recherche ou l'acteur public. Cette proximité se caractérise par des effets de voisinage, d'échanges directs, formels ou informels mais aussi par l'existence de réseaux. C'est notamment en jouant sur cette proximité et ces réseaux que peuvent se minimiser les effets de distorsion.



La diffusion spatiale de l'innovation repose aussi sur les relations de proximité entre acteurs. On l'a bien compris à Toulouse. Sur cette carte, on peut localiser le Projet aéroconstellation et la ZAC Andromède (en jaune à droite). Source : Centre Andromède. ■

Le territoire comme source de développement

Contexte

Le développement économique d'une région peut s'interpréter comme la mise en valeur, pour cet espace, d'un maximum d'attractivités.

Dans cette formulation néo-classique, l'entreprise pilote sa compétitivité en recherchant les lieux et les situations les plus adaptés à sa croissance. La région, le pays, la planète deviennent en quelque sorte un marché où la firme se choisit ses lieux de production, de création, de commercialisation. Ici la main d'œuvre est moins chère, là les centres de recherche plus performants, là-bas les consommateurs plus favorables. Ces localisations évoluent avec le temps : aujourd'hui, les performances innovatrices se répandent à travers le monde quasi plus rapidement que les capacités de consommation.

En outre, au-delà de la mobilité des entreprises en tant que telle, c'est le processus de renouvellement des modes de production et de création qui se déplace et remet ainsi en cause les perspectives de croissance et de développement des régions.

Le renouvellement des technologies et des équipements, l'évolution des compétences et des savoirs associés aux modifications y compris dans les processus d'organisation et institutionnels constituent certaines des manifestations de l'évolution de notre économie vers une économie de la connaissance.

Dans une économie fondée sur la connaissance, la dématérialisation croissante des productions et des inputs semble évidente. Cependant, le développement territorial reconnaît le rôle de l'espace ; il appuie la compétitivité sur des facteurs de milieu, de proximité, de relation où les effets de leviers proviennent un peu du choix de l'entreprise, beaucoup de la mise en place de dynamiques propres au lieu, en d'autres mots de la compétence particulière du territoire. Dans cette vision, l'entreprise n'est plus l'acteur unique de sa compétitivité.

Le territoire comme source de développement

A l'origine, la notion de développement territorial portait sur de petites communautés périphériques qui devaient, pour survivre, valoriser leurs propres ressource

ces. Aujourd'hui les *success stories* territoriales sont multiples et diverses : depuis l'industrie textile du Prato, le secteur de la montre de l'arc jurassien aux multiples systèmes productifs locaux industriels et agro-alimentaires ou encore aux patrimonialisations diverses.

D'espace réceptacle, passif, le lieu devient un territoire c'est-à-dire une source en soi de développement, un construit spatial original qui peut différer d'une unité administrative ou géographique prédéfinie. Savoir et innovation s'inscrivent dans l'émergence de cet espace particulier qu'est le territoire.

Tout espace n'est pas un territoire. Abordons, pour aider à mieux définir cet espace particulier, certaines de ses dimensions, à savoir : l'ancrage identitaire territorial, les systèmes de relation et de réseau, la spécification des ressources et enfin la stratégie territoriale.

L'**ancrage identitaire** repose sur l'activation ou la réactivation d'une identité territoriale, d'une histoire commune associée à un espace.

Une cohérence culturelle, économique ou sociale s'inscrit pour un projet commun en un espace géographiquement cohérent. Cet espace de vie correspond à un vécu collectif, un lieu de résidence, un lieu de travail et d'activités sociales.

Cet ancrage ne s'entend pas comme un repli sur soi, une sorte de localisme défensif. Il s'agit d'inciter une coopération qui produit du sens, de profiter d'une histoire commune notamment forgée autour des savoirs, savoir-faire et capacités innovatrices ou encore autour d'un avenir pensé ensemble pour mobiliser autour du souhait de « faire avancer sa région », de développer un projet au-delà des intérêts particuliers. Cette identité et cette volonté commune dépassent une rhétorique creuse, aux prétendus pouvoirs auto-réalisateurs.

Une façon de vérifier le caractère réellement approprié de cet espace par la communauté est de comparer les espaces de vie constitués par la localisation des résidences et des activités avec les espaces mentaux émanant des résidents et acteurs de ces lieux, des outils tels que les cartes mentales de P. Gould ou R. White peuvent être mobilisés.

La reconnaissance d'un devenir commun se révèle ainsi comme levier d'action.



Dans une stratégie territoriale l'ancrage identitaire est un facteur de réussite. Toulouse, « la ville rose » cultive ses racines et son patrimoine mais se tourne aussi vers l'avenir. Patrimoine historique, effervescence culturelle et aérospatiale, un cocktail qui marche. ■

Les **systèmes de relation et de réseau** se réfèrent aux liens qui unissent les acteurs du territoire, et ces acteurs à leur environnement extérieur. Entreprises et acteurs publics, mais aussi centres de recherche et de formation, associations et groupements divers – tels que les associations d'anciens diplômés, les associations sportives ou culturelles – constituent la communauté du territoire.

Les dynamiques territoriales s'appuient sur des échanges mais aussi des relations de confiance par exemple entre certains centres de recherche ou de formation et les entreprises ou encore entre ces entreprises et des associations locales. C'est l'amplification d'interactions autour d'un projet commun qui crée un ferment territorial.

Les notions maussiennes de don et contre don sont ici révélées : la coopération entre acteurs ne veut pas forcément dire échange symétrique ou instantané – la réciprocité sera peut-être différée ou d'une autre nature – mais elle reste toujours contraignante.

Dans un tel contexte d'interdépendance, les coûts de départ d'une entreprise deviennent lourds voire excessifs.

Nés entre autres de l'agrégation de techniques, de moyens pécuniaires, d'inputs spécialisés, de savoirs et d'informations réunis en un même espace, des rendements croissants apparaissent à la suite de cette localisation concentrée. Ici, au-delà d'un effet classique d'agglomération ou de *clustering*, indépendant du lieu et de l'histoire, le système relationnel s'inscrit de façon

privilegiée dans un espace déterminé et se nourrit de cette proximité géographique.

Dès 1953, T. Hägerstrand avait souligné qu'en matière d'innovation la diffusion reposait à la fois sur des effets hiérarchiques entre des lieux d'importance fonctionnelle différente et sur des effets de voisinage, de proximité géographique unissant des lieux adjacents. Récemment, une étude statistique consacrée aux facteurs explicatifs de l'innovation dans des PME françaises a révélé que la proximité géographique de l'entreprise vis-à-vis de centres innovateurs (évaluée à un rayon de soixante kilomètres) constituait un facteur pertinent d'explication de développement mais à condition que cette proximité soit associée à une interaction explicite entre scientifiques et entreprises. S'y ajoutait l'existence de mobilité de la main d'œuvre et d'un effet de taille minimale de la PME (Lakssissar, 2006).

Une troisième dimension des dynamiques constitutives de l'évolution d'un territoire porte sur la **spécification des ressources**.

A côté des ressources classiques présentes partout telles que la main d'œuvre, le capital ou les matières premières, des richesses sont qualifiées de spécifiques. Cette caractéristique repose sur un savoir, un savoir faire artisanal ou technologique, une matière première originale ou un élément de patrimoine unique, plus souvent sur la construction d'une ressource, par exemple l'utilisation d'un savoir faire traditionnel dans un nouveau domaine industriel, le lien entre un produit agricole, un label et un paysage. Ces ressources sont propres au territoire et en composent l'originalité.

Mais l'existence de ces spécificités ne suffit pas : encore faut-il activer ces richesses, les valoriser et continuellement les actualiser. A.O. Hirschman dans les années cinquante préconise de faire apparaître et de mobiliser au service du développement économique des ressources et des capacités cachées, éparpillées ou mal utilisées (Samson, 2003).

Ce qui permet à une richesse de devenir un actif spécifique peut être compris par l'examen du tableau 1.

Tableau 1. Typologie des ressources et des actifs

	Générique	Spécifique
Ressource	Transférable ailleurs.	Difficilement transférable car le coût de transaction est élevé ; Peut être construite (ex : l'interaction d'une activité industrielle et d'un pôle universitaire) ; Basée sur les particularités du territoire.
Actif	Transférable ailleurs ; Discrimination par le prix et le coût ; La valeur est donnée par la valeur du marché (prix) ; Permet un désengagement facile et peu coûteux de l'entreprise.	Coût de transaction élevé ; La valeur est supérieure au prix du marché car implique par exemple une interdépendance entre entreprises ; Intervention de conventions, de normes.

Source : tiré de Colletis, Pecqueur, 1994 et Pecqueur, 2000.

La ressource se définit comme une richesse potentielle, non encore exploitée, telle que le charbon enfoui ou une invention. Cette ressource devient un actif à condition d'être rendue visible, d'être utilisée et valorisée au sens premier du terme.

Ressource et actif sont génériques s'ils se retrouvent en divers lieux et sont transférables. Ils sont qualifiés de

spécifiques s'ils sont attachés à un territoire particulier ; la valorisation est conditionnée par ce territoire et une stratégie globale. Sont ainsi qualifiés d'actifs spécifiques, dans le cadre de travaux de Prospective associés à la région Nord Pas-de-Calais (France), le savoir faire technique local, la capacité des travailleurs du Nord au travail collectif ou la tradition industrielle (Caron, 2006).

L'existence de savoir-faire locaux ou de pôles de recherche ne devient source de développement – territorial – qu'à condition d'être révélée par exemple par un diagnostic adéquat et intégrée à un projet commun.

Dernière dimension, la **stratégie territoriale** consiste en la mise en cohérence dynamique des richesses territoriales. Le développement territorial repose sur l'interaction entre richesses, acteurs et identité et la coordination des processus mis en oeuvre. Par cette interaction et cette coordination s'enclenchent les dynamiques de développement, s'accroît leur interdépendance et se développe leur pérennisation. En outre, l'espace défini pour le projet se doit d'être doté d'une taille suffisante afin de permettre d'engendrer des effets d'échelle et des dynamiques économiques propres à une croissance soutenue.

La stratégie en appelle à un processus de construction entre divers types d'acteurs réunis et mus par un projet commun. Le développement est ainsi créé par cette

action collective, à laquelle participent notamment les acteurs publics locaux (Douillet, 2003).

Dans le cas des secteurs productifs, la stratégie fait entre autres référence aux systèmes productifs locaux ou aux milieux innovateurs. Le système productif local consiste en une configuration de petites et de moyennes entreprises regroupées autour d'un métier ou d'une spécialité, des relations formelles mais aussi informelles sont liées entre le milieu et l'entreprise. L'offre de biens et de services se régule par le marché mais aussi par la réciprocité, l'échange de services, le type de relations. La notion de milieu innovateur formalisée par P. Aydalot démontre quant à elle comment le milieu local est un incubateur de l'innovation, comment le collectif d'acteurs, l'existence d'entreprises et d'infrastructures, d'immatériel et d'institutionnel dynamisés par une logique d'interaction et d'apprentissage permettent d'assurer la construction de ressources spécifiques (Matteaccioli, 2004).



Airbus Industrie à Toulouse : comment savoir et innovation s'inscrivent dans une perspective de développement territorial (Photo Airbus).

Dans tous ces cas, la stratégie territoriale suppose la mise en place de processus et d'un devenir commun. S'élabore une construction avec divers types d'acteurs – et non d'agents passifs suiveurs d'une politique centralisée – (Leloup et al, 2005). Du modèle de l'acteur public local porte-parole et diffuseur de la politique nationale ou du modèle de l'entreprise acteur central du tissu économique, nous passons à l'idée d'un territoire où l'acteur public local se révèle animateur auprès des acteurs économiques, sociaux, culturels, en quelque sorte « metteur en scène » d'une pièce co-écrite. L'entreprise en soi n'a pas pour mission de développer un territoire mais elle tire parti de ce développement et y participe.

L'exemple toulousain du système aéronautique, approfondi par l'équipe du LEREPS-GRES de l'Université de Toulouse, illustre comment savoir et innovation s'inscrivent dans une perspective de développement territorial en s'appuyant sur les dimensions précédemment décrites (e.a. Kechidi, Talbot, 2006).

Le pôle aéronautique toulousain doit en fait s'étudier en deux temps : une période d'affaire d'Etat et une période de dynamique territoriale.

Au début du 20^e siècle, l'Etat français décide de développer une activité aéronautique. La croissance du secteur est organisée selon la création de sociétés nationales, dont la société nationale industrielle aéronautique et spatiale. En 1970, un groupement d'intérêt économique Airbus-industrie est créé par un accord entre les gouvernements de cinq pays dont la Belgique et la France. A cette époque, l'Etat est le propriétaire de l'entreprise et le client, on parle alors de logique d'arsenal. Ce développement exogène implique un espace sans autre rôle que celui de réceptacle. Peu de sous-traitants régionaux travaillent avec Airbus-industrie, « l'industrie ne saurait leur apporter un appoint d'activité important et continu par son exigence de qualité et par son plan de charge incertain » écrit d'ailleurs un ingénieur général chargé de l'armement en 1969 (Dupuy, Gilly, 2005). La société a son propre centre de formation, la conception et la recherche sont localisées dans la région parisienne.

En 1980, l'organisation par site fait place à une organisation par fonction, la sous-traitance s'accroît. Le rôle des prestataires de services extérieurs se précise – notamment pour les services informatiques ou les socié-



Le pôle aéronautique toulousain fut d'abord une affaire d'Etat avant de devenir une affaire de territoire (Photo Airbus).

tés d'études et de services – et ils sont de préférence localisés à proximité géographique de la société.

L'évolution technologique tire aussi parti des implantations successives du CNES, de Matra-Espace et d'Alcatel-Espace qui ont notamment favorisé le développement de sociétés informatiques. Les relations avec des centres de recherche profitent de l'appui du Conseil Régional de Midi - Pyrénées. Le CNRS et l'université deviennent des partenaires. Aujourd'hui la constitution de l'Aerospace Campus regroupe trois Grandes Ecoles d'ingénieurs spécialisés et constitue, avec l'industrie et la recherche, le troisième pilier du pôle de compétitivité mondial créé en 2005 et baptisé *Aerospace Valley*.

Le rôle de l'Etat vu la privatisation du groupe s'amenuise mais, en même temps, les collectivités territoriales, locale – le Grand Toulouse – et régionale – le Conseil Régional –, voient leur rôle s'amplifier : elles deviennent notamment une plateforme de développement économique et de formation. Une pression forte liée à certains secteurs sous-traités d'Airbus entraîne la délocalisation

d'unités vers des marchés à main d'œuvre moins chère mais aussi vers de futurs marchés – autrement bloqués par de fortes barrières douanières à l'entrée.

D'autre part, tout un pan de sous-traitance se renforce localement car, même si les échanges se dématérialisent, la proximité géographique reste essentielle pour tirer parti des relations informelles ou autres réseaux d'écoles. Comme le décrit M. Kechidi pour Airbus (Kechidi, 2006), la sous-traitance s'organise selon un réseau tri-dimensionnel : technico-cognitif (basé sur la globalisation des travaux mais aussi sur une division cognitive du travail), hiérarchique (restreint à quatre niveaux) et de proximité territoriale. La proximité géographique tout comme l'existence de coordination permet des synergies et des réductions des flux et des temps d'échanges : chaque élément produit étant de plus en plus relié aux autres, la production exige de la proximité physique mais aussi des procédures de coordination renforcée entre acteurs.

Les ressources spécifiques toulousaines correspondent donc à la fois à cette présence historique de coordination et d'expertise, à ces compétences acquises et entretenues notamment en matière de système productif ou d'innovation technologique, à ces savoirs en constante évolution, susceptibles d'être combinés pour permettre d'innover. Les dynamiques territoriales – coordonnées avec les politiques territoriale mais aussi nationale – aident à stabiliser l'évolution du système aéronautique toulousain, à contrer les aléas environnementaux, à mieux appréhender les modifications structurelles internes.

Les savoirs et savoirs faire sont entre autres des actifs spécifiques issus des centres de recherche et de formation locaux, sans cesse remis à neuf. Le diagnostic territorial récurrent, l'analyse et le soutien des relations et réseaux – élargis aux sphères européenne et internationale –, le rôle d'interface des acteurs publics assurent la veille susceptible de limiter les instabilités des évolutions.

En guise de conclusions

L'approche par le territoire repose sur l'enchevêtrement de processus divers qui, par l'interdépendance qu'ils créent, renforcent les dynamiques de croissance, aident à contrer les défaillances et constituent un terreau propice à l'apprentissage et à la coordination. Même si la particularité de chaque territoire, de ses ressources spécifiques ou de ses phénomènes d'auto-organisation

empêche par nature la détermination d'un mode d'emploi unique du « comment se développer », les dynamiques territoriales se révèlent aujourd'hui partie prenante incontestable du développement économique.

Ce type de développement repose sur la mise en place d'un diagnostic territorial dépassant les statistiques classiques : en effet, il s'appuie sur les potentiels tout autant que sur les états de richesses, la perception des espaces appropriés ou la richesse relationnelle locale, y compris l'histoire des processus socio-économiques en cours.

Ce diagnostic demande de l'expertise mais aussi de la participation – le territoire est en effet le territoire de sa communauté – et du temps. Il comporte une dimension économique mais aussi une dimension institutionnelle et socioculturelle. Son intérêt réside dans la prise en compte d'autres ressources, notamment immatérielles, et dans la mise en évidence d'interactions et de processus.

Le diagnostic institutionnel étudie les processus d'échanges entre les forces vives de la région, les lieux de concertation et de codécision : quelles interfaces sont possibles, quels besoins d'appui, d'apprentissage ou de valorisation sont les plus opportuns en fonction d'un enjeu commun de développement et selon des étapes définies ensemble. En d'autres mots, il est question d'évaluer la capacité du territoire à se forger des objectifs communs, un avenir voire des règles, des normes. Dans le cas de Toulouse, le Conseil régional, les collectivités territoriales locales ne sont pas tant des décideurs ou des opérateurs que des plateformes et des metteurs en scène de ressources internes et externes.

S'ajoute au diagnostic institutionnel la dimension socio-culturelle et communautaire. Elle inclut le besoin d'informations sur le nombre d'associations, leur dynamisme, l'existence de coopération interentreprises et interorganisations, de lieux de décision communs.

Dans le cadre de l'environnement wallon, la question des territoires est posée. Quel est le territoire pertinent pour le devenir wallon ? D'une part, la concurrence et la recherche de compétitivité promeuvent un territoire suffisamment grand que pour enclencher des économies d'échelle et des effets de croissance pérenne. S'agit-il de la Région wallonne en tant que telle, une ou des aires géographiques en partie transnationales telles que la Grande Région belgo-germano-néerlandaise ? D'autre

part, d'autres espaces, infra-wallons, répondent aussi aux notions d'ancrage identitaire et de systèmes relationnels. Comment alors s'appuyer sur ces potentiels territoriaux, les coordonner et transformer ces richesses territoriales en atouts pour la Région wallonne dans son ensemble ?

Le développement territorial implique la création d'interdépendance. Comment assurer la pérennité de ce développement face aux aléas intérieurs et extérieurs ? Comment éviter qu'une innovation – une fois valorisée – n'aille presque automatiquement se délocaliser à l'étranger ? Comment s'assurer d'un tissu dynamique permanent ?

Enfin, les dynamiques territoriales exigent une vision transversale et multisectorielle. La recherche d'une cohérence économique et sociale force les acteurs locaux à définir leurs priorités, leur périmètre d'intervention et leur stratégie : le développement est intrinsèquement basé sur une action collective. L'acteur public mais aussi l'entreprise ou le centre de formation ou de recherche wallons sont-ils dotés et prêts à mener à bien ces nouvelles procédures de décloisonnement, de concertation, de partenariat, de construction commune ?

L'innovation et le savoir émergent de milieux favorables : le territoire en est un. Reste encore à valoriser et (re)constituer la compétence des territoires wallons, à dégager une expertise capable d'aider la Wallonie à davantage coordonner et amplifier ce développement.

Références bibliographiques :

- CARON J.-F. (2006). *Planification et perspective au service du développement durable*, communication au Colloque international « Aménagement territorial et développement durable : acteurs et supports », 11 et 12 mai 2006, Oujda.
- COLLETIS G. ET PECQUEUR B. (1994). *Les Facteurs de la concurrence spatiale et la construction des territoires*, in GAROFOLI G., VAZQUEZ BARQUERO A. (dir). *Organization of Production and Territory, Local Models of Development*, Ginni Luculano ed, Pavie.
- DOUILLET A.-C. (2003). *Elus locaux et territorialisation de l'action publique*, *Revue française de science politique*, 53 (4), 583-606.
- DUPUY Y. ET GILLY J.-P. (2005). *D'un Espace d'agglomération à un territoire de spécification : la dynamique des activités aéronautiques à Toulouse*, communication au XLI Colloque de l'ASRDLF, 5 au 7 septembre 2005, Dijon.
- KECHIDI M. (2006). *Dynamiques des relations verticales dans l'industrie aéronautique : une analyse de la sous-traitance d'Airbus*, *Cahiers du Groupe de Recherches Economiques et Sociales*, n°10, mars 2006.
- KECHIDI M. ET TALBOT D. (2006). *L'Industrie aéronautique et spatiale : d'une logique d'arsenal à une logique commerciale*, in COLLETIS G., LUNG Y. (éds) (2006). *La France industrielle en question*, La Documentation Française, Paris.
- LAKSISSAR A. (2006). *Les Effets de la proximité sur les relations technologiques des entreprises en un même territoire : le cas des entreprises françaises*, communication au Colloque international « Aménagement territorial et développement durable : acteurs et supports », 11 et 12 mai 2006, Oujda.
- LELOUP F., PECQUEUR B. ET MOYART L. (2005). *La Gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?* *Géographie, économie, société*, 4 (7), 321-331.
- MATTEACCIOLI A. (2004). *Philippe Aydalot, pionnier de l'économie territoriale*, coll. *Théorie sociale contemporaine*, l'Harmattan, Paris.
- PECQUEUR B. (2000). *Le Développement local*, Syros, Paris.
- PRIGOGINE I. (1986). *Nouvelles perspectives sur la complexité* » in IDATE (1986). *Science et pratique de la complexité*, La Documentation française, Paris, p.136 (figure 1).
- SAMSON I. (dir) (2003). *L'Economie contemporaine en dix leçons*, Sirey, Paris.